



Mariage civil entre française et tunisien

Par **merlin aurelie**, le **06/05/2008** à **15:34**

bonjour,

j'habite villeurbanne et je suis de nationalite française et je souhaite me marier avec mon copain qui vit en tunisie et de nationalité tunisienne.

est ce que je peux me marier a la mairie de la commune ou j'ai grandi pas a villeurbanne? quelles sont les démarches a faire pour mettre en place ce mariage? quand mon futur mari peut t-il etre en france? merci de me repondre cela est tres important pour moi